

2.0

Plan Local d'Urbanisme - Rebréchien

Projet d'Aménagement et de Développement Durables – PADD

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal du 09 février 2023

Le Maire, Thierry Leguet

Introduction	p.2
Ambition 2034	p.3
Stratégie	p.4
Projet de village	
<i>Axe 1 - Maintenir l'identité rurale et villageoise de Rebréchien</i>	<i>p.5</i>
<i>Axe 2 - Accompagner le développement d'un village vivant et accueillant</i>	<i>p.11</i>
Table thématique	p.16

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables – PADD – constitue la pièce structurante du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Il est l'expression du projet porté par les élus et expose les objectifs de développement et d'aménagement spatial qui orientent le dispositif réglementaire.

Il fait l'objet d'une concertation avec les habitants et d'une association avec les Personnes Publiques Associées.

Il est débattu en Conseil municipal.

Le PADD traduit, dans le cadre du document d'urbanisme, l'ambition de développement et d'aménagement de la commune formulée par les élus de Rebréchien.

Ce document s'organise sur une première partie qui exprime l'ambition pour la commune à l'horizon 2034. Cette ambition est ensuite traduite dans un parti d'aménagement et dans une stratégie déclinée en objectifs.

L'expression du projet de village de Rebréchien est complétée par des Orientations d'Aménagement et de Programmation (pièce n°3 du PLU).

IDENTITE

Affirmer une identité paysagère

Rebréchien se tient à distance des murmures de la métropole d'Orléans et s'inscrit dans un environnement rural, agricole et forestier préservé.

Le projet de village a pour objectif de consolider et de maintenir l'attachement des habitants au caractère patrimonial du village, aujourd'hui bien préservé, à la qualité des paysages de la forêt d'Orléans et de la plaine cultivée, à la proximité de la nature.

RURALITE

Cultiver un mode de vie en lien avec une ruralité active

En appui à un objectif de préservation des perceptions qualitatives de l'identité paysagère de Rebréchien, l'accompagnement de l'évolution des activités agricoles est un objectif fort du projet communal.

L'ambition est de conforter l'esprit villageois et un mode de vie « rural », aujourd'hui préservés, tout en répondant aux besoins contemporains des habitants, aux besoins de développement des activités économiques. Il s'agit de confirmer la fonction de pôle de proximité de Rebréchien.

DEVELOPPEMENT

Accompagner une dynamique de développement

Relié aux pôles d'emplois, économiques et de formation de la Métropole d'Orléans, Rebréchien bénéficie de la proximité de services de niveau supérieur.

Le projet de commune tire parti de cette proximité métropolitaine, de l'attractivité du village de Rebréchien, de sa capacité à contribuer à une offre résidentielle différenciante et à un cadre de vie à la ruralité préservée dans un bassin de vie et d'emploi dynamique.

L'atteinte de l'ambition communale implique la mise en œuvre d'une « stratégie » de développement et d'aménagement.

Cette vision s'organise en 2 axes de projet qui précisent les objectifs de la commune de Rebréchien à horizon 2034.

AMBITION

L'ambition portée pour le village de Rebréchien à l'horizon 2034 est de préserver son caractère villageois, de renforcer sa fonction de pôle de proximité, de proposer un cadre de vie rural et agréable aux portes de la Métropole d'Orléans.

STRATEGIE

Axe 1 Maintenir l'identité rurale et villageoise de Rebréchien

Axe 2 Accompagner le développement d'un village vivant et accueillant

Axe 1

Maintenir l'identité rurale et villageoise de Rebréchien

1.1

Affirmer le
paysage de
village-clairière

1.2

Conserver
l'identité et la
vocation
agricole et
forestière de
Rebréchien

1.3

Valoriser
l'identité rurale
du paysage bâti
de la commune

1.4

Préserver la
fonctionnalité
des continuités
écologiques et
le cadre de vie
des habitants

Axe 1

Maintenir l'identité rurale et villageoise de Rebréchien

1.1

Affirmer le paysage de village-clairière

Le projet de village vise l'affirmation des composantes paysagères qui confortent la lisibilité de Rebréchien comme un espace rural de qualité. Il s'agit de maintenir un environnement paysager qui constitue le socle de la stratégie de développement et de valorisation de la commune.

- **La préservation de la qualité paysagère du plateau agricole**

Le projet de Rebréchien s'appuie sur l'affirmation de la **qualité et de la lisibilité du paysage** de plateau cultivé et de la lisière boisée de la forêt d'Orléans.

La valeur paysagère reconnue et le maintien de la **scénographie naturelle** de la commune appellent la préservation des ouvertures visuelles qui marquent l'identité du plateau, de la commune de Rebréchien et de l'entrée dans le massif de la forêt d'Orléans.

Les principales orientations sont priorisées sur :

- le maintien de la **lisibilité de l'aire visuelle du plateau** qui donne à lire la lisière forestière,
- la protection des terres cultivées,
- la **préservation du paysage de la forêt d'Orléans** en interdisant les constructions et les nouvelles urbanisations le long des lisières boisées,
- le **non développement de l'urbanisation des hameaux** et des écarts bâtis (en dehors des besoins de construction et d'aménagement liés à l'économie agricole et aux sièges d'exploitations, des besoins d'extension des tissus bâtis en place),
- le **maintien d'espaces tampons** cultivés entre la forêt et le village.

- **Le maintien et le renforcement de la trame végétale villageoise**

Le cortège végétal qui accompagne les espaces bâtis contribue à valoriser le village-clairière de Rebréchien comme îlot de verdure au sein du plateau agricole. Le projet de village veille au maintien et à la diversité de ce patrimoine végétal :

- la **diversité de la trame arborée et végétale** composée de jardins, vergers, alignements, espaces enherbés est préservée, voire renforcée dans le cadre de nouveaux aménagements.
- Le maintien et le renforcement de la **couverture végétale** dans le village confortent la **diversité des habitats naturels** et contribuent à la **biodiversité** (politique communale de plantation).
- le végétal accompagne les espaces bâtis par une **mise en scène de ses abords**. Il contribue à une ambiance agréable dans le village, rompt la minéralité des espaces publics et répond aux **enjeux du changement climatique** (source de fraîcheur),
- le maintien de la couronne jardinée et arborée péri-villageoise renforce, par ailleurs, **l'accompagnement paysager des espaces bâtis** du village et de ses développements dans le grand paysage.

Axe 1

Maintenir l'identité rurale et villageoise de Rebréchien

1.2

Conserver l'identité
et la vocation
agricole et
forestière de
Rebréchien

Les terres agricoles de Rebréchien appartiennent aux espaces cultivés de la petite région agricole de l'Orléanais. Supports d'activités et de production de richesses économiques, ces espaces sont préservés en restant dédiés à l'agriculture.

- **Un espace agricole fonctionnel**

Supports d'activités de production, les espaces cultivés de Rebréchien sont préservés et dédiés aux activités agricoles.

- Les **espaces de culture** constituent des sols à forte valeur agronomique. Ils sont **préservés** à travers la limitation de la consommation foncière et par un développement communal organisé dans une logique de moindre impact sur l'artificialisation des sols.
- La **fonctionnalité des espaces cultivés** est confortée par le maintien du réseau de chemins ruraux qui contribue aux bonnes conditions de circulation des engins agricoles sur le territoire communal.
- les sièges d'exploitation agricole bénéficient de **capacités de développement** suffisantes dans une logique de minimisation des conflits d'usage avec les riverains. Les besoins liés à une modernisation agricole, à de nouvelles installations, l'adaptation aux nouvelles orientations technicoéconomiques sont soutenues.
- La **diversification économique** et l'évolution des activités agricoles sont accompagnées : système de production alimentaire de proximité, filière courte et vente directe, approvisionnement local, production d'énergie, tourisme rural.

- Certains anciens bâtiments d'exploitation n'ont plus de fonction agricole. Le projet de village leur donne la possibilité de retrouver une nouvelle vocation en permettant les **changements de destination** dans le respect d'une recherche de qualité patrimoniale, architecturale et paysagère.

- **Un espace forestier préservé**

L'activité sylvicole sur la commune de Rebréchien n'est pas entravée pour répondre au maintien d'une économie forestière régionale, à la valorisation d'une filière bois locale (accès aux espaces boisés, chemins adaptés aux usages et aux process de l'activité sylvicole, maintien des possibilités de circulation des engins d'exploitation...).

Au-delà des fonctions productives et paysagères, les fonctions biologiques des espaces forestiers (réservoirs de biodiversité, continuités écologiques, zones humides), les fonctions sociales et récréatives (promenade, loisirs, détente...) de la forêt d'Orléans sont confortées et développées.

Axe 1

Maintenir l'identité rurale et villageoise de Rebréchien

1.3

Valoriser l'identité rurale du paysage bâti de la commune

Le projet de village porte une attention particulière à la conservation et à la valorisation des éléments de patrimoine locaux qui sont le reflet du caractère rural de Rebréchien.

Rebréchien recense des éléments de patrimoine et de petit patrimoine caractéristiques de l'architecture agricole et rurale du Loiret et de la Beauce.

Les **continuités bâties et les ambiances minérales** formées par les maisons rurales et les maisons de bourgs, les fermes anciennes, les murs de pierres caractérisent le patrimoine et l'identité du village. La **cohérence de l'architecture ancienne** de Rebréchien fait l'objet d'attention et de vigilance dans le projet de commune.

Les **reconversions** des bâtis anciens sont recherchées pour répondre aux besoins de l'habitat et de l'activité (nouveaux logements, accueil d'activités et de services, installation de commerces en rez-de-chaussée...). Les **réhabilitations** sont attentives au **maintien des caractéristiques constructives** et aux **qualités architecturales** à travers le respect des spécificités bâties locales (simplicité du vocabulaire architectural, couleurs et enduits, implantations et continuités bâties, homogénéité et volumétrie, sobriété des matériaux de construction...).

Les éléments de **petit patrimoine, les passages, les venelles** (patrimoine bâti, patrimoine végétal...) sont valorisés, protégés car ils sont porteurs de l'histoire locale et de l'identité rurale. Ces éléments de petit patrimoine et de **paysage du quotidien** bénéficient de mesures de protection spécifiques.

Les **nouvelles productions bâties** à vocation d'habitat ou d'activités et de services, d'équipements sont respectueuses de l'esprit bâti de Rebréchien. L'architecture contemporaine, les matériaux novateurs, les modes constructifs durables et innovants, le développement des énergies renouvelables et de récupération (ENR&R) sont rendus possibles et ce, dans le respect de la lisibilité des qualités architecturales anciennes et du paysage d'inscription de la commune.

Axe 1

Maintenir l'identité rurale et villageoise de Rebréchien

1.4

Préserver la
fonctionnalité des
continuités
écologiques et le
cadre de vie des
habitants

Le projet de village de Rebréchien s'attache à préserver le patrimoine naturel exceptionnel et ordinaire, la fonctionnalité des continuités écologiques, la libre circulation des espèces.

- **Protéger les continuités écologiques et les réservoirs de biodiversité**

Intégré au Massif d'Orléans, le **couvert boisé**, situé à l'Ouest de Rebréchien et intégrant le site Natura 2000 « Forêt d'Orléans et périphérie », constitue un **réservoir de biodiversité** favorable aux déplacements de la faune, à la reproduction et l'alimentation des espèces, à la diversité génétique, etc. A ce titre, cet ensemble forestier est préservé en tant que **support de la Trame Verte locale** connecté aux autres réservoirs de biodiversité de proximité.

Les **zones humides** et autres milieux constitutifs de la **Trame Bleue** (plans d'eau, fossés, cours d'eaux intermittents et milieux aquatiques) insérés au sein du massif boisé de la forêt d'Orléans ou présents sur le plateau agricole remplissent de nombreuses fonctions écologiques (régulation du réseau hydraulique, épuration et filtration naturelle des polluants, hotspot de biodiversité, tamponnement des eaux pluviales). Ainsi, ces milieux naturels font l'objet d'une attention renforcée, en particulier lorsqu'ils sont soumis à une pression urbaine, afin de préserver leurs fonctionnalités.

- **Préserver la nature ordinaire et la nature dans le bourg**

Les éléments de nature ordinaire, le patrimoine végétal et les espaces boisés sont maintenus pour conserver une trame éco paysagère dans le village et les hameaux :

- **La trame végétale des jardins** qui accompagnent les constructions, sont le support de la qualité du cadre de

vie des habitants. Ces jardins participent également au fonctionnement écologique de la commune.

- Les **espaces publics** (place, bandes et trottoirs enherbés, alignements d'arbres) présents dans le village et les hameaux.
- Les quelques **boisements et les bosquets** qui ponctuent et animent le plaine cultivée ou longent la voie ferrée.

- **Assurer une gestion durable de l'eau**

La gestion raisonnée et durable de la ressource de l'eau s'inscrit dans un objectif global de :

- maîtrise des eaux de ruissellement et préservation de la fonctionnalité des axes d'écoulement des eaux.
- continuité de l'approvisionnement en eau potable et sécurisation qualitative et quantitative.
- maîtrise de la consommation en eau et d'une gestion raisonnée des besoins (performance des réseaux, minimisation des extensions de réseaux).
- performance du réseau d'assainissement et de la station d'épuration de Loury.
- protection de la ressource en eau de la nappe de Beauce.

Axe 1

Maintenir l'identité rurale et villageoise de Rebréchien

1.4

Préserver la
fonctionnalité des
continuités
écologiques et le
cadre de vie des
habitants

L'ambition du projet de village est de ne pas augmenter l'exposition des biens et des personnes aux risques, aux nuisances afin de proposer un environnement et un cadre de vie sains et sereins.

• **Intégrer les risques naturels**

La commune de Rebréchien présente une sensibilité aux **risques naturels d'inondations** (*ruissellement des eaux pluviales dans le bourg, remontées de nappe*) et aux **mouvements naturels de terrains** (*retrait-gonflement des sols, cavités souterraines*). Ces sensibilités sont prises en compte en veillant à :

- éviter les développements dans les zones vulnérables aux risques.
- limiter l'imperméabilisation des sols et à favoriser l'infiltration des eaux à la parcelle.
- conserver la mémoire des risques et des événements de catastrophes naturelles pour prévenir les risques.

• **Prendre en compte les risques technologiques et les nuisances locales**

Les **risques technologiques** liés à la présence d'une canalisation de gaz et au transport ferroviaire de fret sont pris en compte dans les projets d'urbanisation et d'aménagement menés sur la commune.

Les programmes d'habitat, d'espaces ou équipements publics ne sont pas développés

à proximité des ouvrages de transport de gaz naturel haute pression

Le projet de village poursuit la démarche d'**apaisement de la traversée du centre-bourg** par le trafic automobile et des poids-lourds en mettant en oeuvre des aménagement de l'espace public, de **sécurisation de la traverse du bourg**, d'aménagement des entrées de bourg pour **pacifier le village**.

• **Optimiser le développement des réseaux énergétiques**

Le projet vise à **optimiser les réseaux de distribution d'énergie** par un urbanisme regroupé autour du noyau villageois constitué et des réseaux existants.

Lorsque cela est compatible avec les objectifs de préservation des qualités architecturales, paysagères et patrimoniales, le projet de village soutient l'installation des **dispositifs de production d'énergies renouvelables individuels** sur les constructions neuves, les bâtiments et dans le cadre des rénovations.

Axe 2

Accompagner le développement d'un village vivant et accueillant

2.1

Conduire une
attractivité
résidentielle
choisie et
maîtrisée

2.2

Conforter
l'organisation
villageoise

2.3

Affirmer la
fonction et la
vocation de
village animé et
vivant

2.4

Pacifier et
embellir les
espaces publics,
valoriser
l'échelle de la
proximité

Axe 2

Accompagner le développement d'un village vivant et accueillant

2.1

Conduire une attractivité résidentielle choisie et maîtrisée

L'accueil de nouveaux habitants et d'activités économiques à Rebréchien doit répondre au respect de l'axe 1 du projet de village, à savoir une identité villageoise fondée sur la valeur patrimoniale, paysagère et environnementale des lieux.

Bénéficiant d'un environnement naturel remarquable et d'un cadre de vie agréable, la commune de Rebréchien apparaît comme un village attractant aux portes d'Orléans Métropole, de la Communauté de communes de la Forêt et des territoires ruraux et forestiers du nord-est du Loiret.

Sans rompre les équilibres bâtis et paysagers en place, le projet de village confirme la **fonction de pôle de proximité** de Rebréchien, identifiée par le SCoT, en organisant son développement qui bénéficie aux habitants et aux usagers de la

commune, en proposant des services de base, des commerces. Le projet de Rebréchien répond ainsi aux besoins du quotidien indispensable **au maintien d'une campagne vivante et animée.**

A horizon 12 ans, le projet de village vise une croissance démographique de **0,75% par an***, soit un gain d'environ 140 habitants d'ici 2034. Il répondra aux besoins d'habitat des ménages en proposant une diversité de typologie de logements, d'une offre en location sociale maîtrisée, d'une offre en accession pour répondre aux besoins des parcours résidentiels.

**Contre -3,6% par an de 1968 à 2017*

2.2

Conforter l'organisation villageoise

A travers son projet de village, la commune de Rebréchien répond au respect d'une identité villageoise de caractère et au développement de son village centre.

Les possibilités d'accueil et de développement de Rebréchien s'inscrivent dans une recherche d'équilibre bâti, paysager et naturel. La présence de terres à forte valeur agro-économique, la valeur environnementale, paysagère, sociale et récréative des espaces boisés de la forêt d'Orléans participent à un **développement communal centré sur le village.**

Pour conserver son identité rurale et son caractère villageois, Rebréchien envisage son développement résidentiel selon un objectif de maîtrise de l'extension des espaces urbanisés en utilisant, en priorité, les **potentiels de densification** dans l'enveloppe urbaine existante et en encourageant les opérations de **renouvellement urbain** dans le village centre, dans le respect des trames paysagères de la commune et du village.

En effet, les hameaux et les écarts n'ont pas vocation à s'étendre.

Ainsi, à travers ses objectifs de développement, le projet de Rebréchien recherche une efficacité foncière en privilégiant la mobilisation du foncier ceinturé par l'urbanisation, proche de l'école communale, desservie et équipée par les réseaux d'eau, d'électricité et de communication numérique.

Ce besoin foncier à vocation résidentielle constitue une **réduction de 100 % de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers** liée à l'habitat par rapport aux 10 dernières années.

Axe 2

Accompagner le développement d'un village vivant et accueillant

2.3

Affirmer la
fonction et la
vocation de
village animé et
vivant

Rebréchien entend conforter son dynamisme économique et commercial afin de garder l'image d'une commune vivante, fonctionnelle et de confirmer sa fonction de pôle de proximité. Le projet communal s'inscrit aussi en faveur d'une diversité des fonctions et des activités présentes dans le village.

La centralité fonctionnelle, commerciale et économique de la commune, recentrée dans le bourg centre de Rebréchien, apparaît comme le lieu privilégié de l'**animation de la vie communale** (commerces du quotidien, services de proximité, offre en équipements publics au plus près des habitants...).

L'ambition du projet est de conforter la qualité du cadre de vie du village à travers le **maintien et le développement d'activités** permettant d'assurer une **dynamisation de la vie locale**.

Le bâti existant et les espaces villageois libres de construction constituent les sites privilégiés au développement et à l'accueil d'activités nouvelles.

Le projet de village soutient ainsi la valorisation des capacités foncières et bâties existantes par l'installation, dans le tissu bâti en place, d'activités de services, de commerces et d'artisanat compatibles avec la fonction résidentielle.

Le projet économique de Rebréchien confirme l'attractivité et la fonctionnalité de la **zone artisanale** dans la dynamique économique locale et intercommunale. Elle répond aux besoins d'installation et d'implantation des artisans et des entrepreneurs locaux en milieu rural.

La **desserte numérique et le déploiement du réseau fibre** contribuent à répondre aux besoins quotidiens des habitants, des usagers des services et des équipements publics locaux, des acteurs économiques, en limitant les besoins en déplacements physiques et carbonés, en réduisant les inégalités d'accès, en rompant l'isolement des personnes peu ou difficilement mobiles (e-administration, e-santé, e-éducation), en permettant le télétravail et l'emploi à domicile.

Axe 2

Accompagner le développement d'un village vivant et accueillant

2.4

Pacifier et embellir les espaces publics, valoriser l'échelle de la proximité

L'aménagement des espaces publics, le confortement de l'offre en équipements publics participent à produire un cadre de vie accueillant, à renforcer la fonction et l'attractivité du pôle de proximité de Rebréchien.

La commune affirme le rôle et l'importance des mobilités douces pour les déplacements de ses habitants. Le projet de village de Rebréchien valorise l'échelle de la proximité.

A ce titre, il s'assure de :

- la continuité des travaux de mise en accessibilité des espaces publics et de l'arrêt de car de la place de l'Église, du renforcement de l'offre en stationnement public en centre bourg.
- la mise en place d'un point d'auto-stop organisé par les réseaux de communication numérique (Rézo Pouce) et de déploiement d'une borne de recharge pour véhicules hybrides et électriques (moyen de transport décarboné),
- l'apaisement des rues (zone 30, double-sens cyclable) et le renforcement du maillage de voies douces et venelles pour encourager les déplacements à pied et à vélo, pour sécuriser les parcours des scolaires,
- la réflexion au niveau intercommunal d'un réseau de liaisons douces et de loisirs reliant les communes de l'intercommunalité et Orléans Métropole.

- En partenariat avec le Conseil Départemental et les agriculteurs, le projet de commune et les aménagements futurs dans le village, notamment pour la circulation, les cheminements piétons et les pistes cyclables, doivent aussi répondre à une plus grande **pacification de la traverse du bourg** (limiter les nuisances sonores, réduire la vitesse des poids-lourds, sécuriser et favoriser les modes actifs), tout en prenant en compte les problématiques liées à la circulation des engins agricoles.

Le projet communal souhaiterait accroître sa vitalité villageoise en proposant une **offre d'équipements et de services renouvelée** qui conforte la fonction de pôle de proximité de Rebréchien.

Il s'agirait notamment de répondre aux besoins d'accueil et de confort des associations par un projet de nouvelle salle associative.

Carte de synthèse des objectifs du PADD



Axe 1 : Maintenir l'identité rurale et villageoise

-  Affirmation du paysage de village-clairière
-  Conservation de la vocation des espaces agricoles
-  Maintien des fonctionnalités environnementales, paysagères et récréatives des espaces forestiers
-  Maintien de la lisière boisée
-  Valorisation de l'identité rurale du paysage bâti et du patrimoine de la commune
-  Préservation de la fonctionnalité des continuités écologiques et du cadre de vie des habitants
-  Maintien de la trame verte urbaine
-  Prise en compte des nuisances liées aux infrastructures et apaisement des traversées et des entrées du village

Axe 2 : Accompagner le développement d'un village vivant et accueillant

-  Conduite d'une attractivité résidentielle choisie et maîtrisée
-  Développement urbain confortant l'organisation villageoise dans le bourg-centre
-  Affirmation de l'animation communale autour de la place de l'Église et des principaux équipements
-  Maintien de la fonctionnalité de la zone artisanale
-  Pacification et embellissement des espaces publics, maintien et facilitation des circulations des engins agricoles dans la traversée du village
-  Développement des mobilités électriques et partagées
-  Déploiement des réseaux numériques
-  Gestion durable de l'eau et intégration des risques

Table thématique

Le champ des orientations générales et objectifs du PADD introduit dans le code de l'urbanisme à l'article L.151-5

Thématiques	Pages
1. Aménagement	Ces thèmes sont liés et abordés de manière transversale dans le PADD
2. Equipement	
3. Urbanisme	

Thématiques	Pages
1. Protection des espaces naturels, agricoles et forestiers	<p>P.7 : « Au-delà des fonctions productives et paysagères, les fonctions biologiques des espaces forestiers (réservoirs de biodiversité, continuités écologiques, zones humides), sociales et récréatives (promenade, loisirs, détente...) de la forêt d'Orléans sont confortées et développées. »</p> <p>P.12 : « Ce besoin foncier à vocation résidentielle constitue une réduction de 100 % de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers liée à l'habitat par rapport aux 10 dernières années »</p> <p>P.12 : « L'atteinte de cet objectif répond à la volonté de maintenir un espace productif agricole performant et un espace forestier fonctionnel. »</p>
1. Préservation et restauration des continuités écologiques	<p>P.7 : « Au-delà des fonctions productives et paysagères, les fonctions biologiques des espaces forestiers (réservoirs de biodiversité, continuités écologiques, zones humides), sociales et récréatives (promenade, loisirs, détente...) de la forêt d'Orléans sont confortées et développées. »</p> <p>P.9 : « le site Natura 2000 « Forêt d'Orléans et périphérie », constitue un réservoir de biodiversité favorable aux déplacements de la faune, à la reproduction et l'alimentation des espèces, à la diversité génétique (...) »</p> <p>P.9 : « cet ensemble forestier est préservé en tant que support de la Trame Verte locale connecté aux autres réservoirs de biodiversité de proximité. »</p> <p>P.9 : « Les zones humides et autres milieux constitutifs de la trame bleue (...) insérés au sein du massif boisé de la forêt d'Orléans ou présents sur le plateau agricole remplissent de nombreuses fonctions écologiques. »</p> <p>P.9 : « Les éléments de nature ordinaire, le patrimoine végétal et les espaces boisés sont maintenus pour conserver une trame écopaysagère dans le village et les hameaux »</p>

Thématiques	Pages	Thématiques	Pages
<p>6. Habitat</p>	<p>P.8 : « Les reconversions des bâtis anciens sont recherchées pour répondre aux besoins de l'habitat et de l'activité (nouveaux logements, accueil d'activités et de services, installation de commerces en rez-de-chaussée...) »</p> <p>P.8 : Les nouvelles productions bâties à vocation d'habitat ou d'activités et de services, d'équipements sont respectueuses de l'esprit bâti de Rebréchien</p> <p>P.9 : « ... de répondre aux besoins d'habitat des ménages en proposant une diversité de typologie de logements, d'une offre en location sociale maîtrisée et en accession pour répondre aux besoins des parcours résidentiels. »</p>	<p>8. Transports et déplacements</p>	<p>P.7 : « Support d'activités de production, les espaces cultivés de Rebréchien sont préservés et dédiés aux activités agricoles »</p> <p>P.7 : (...) économie forestière régionale et à la valorisation d'une filière bois locale (accès aux espaces boisés, chemins adaptés aux usages et aux process de l'activité sylvicole, maintien des circulations des engins d'exploitation) ».</p> <p>P.7 « (...) aux bonnes conditions de circulation des engins agricoles sur le territoire communal »</p> <p>P.13 : « La desserte numérique de la commune et le déploiement de la fibre contribuent à répondre aux besoins quotidiens des habitants (...) en limitant les besoins en déplacements physiques et carbonés (...) »</p> <p>P.14 : « La commune affirme le rôle et l'importance des mobilités douces pour les déplacements de ses habitants. Le projet de village de Rebréchien valorise l'échelle de la proximité. »</p> <p>P.14 : « la mise en place d'un point d'auto-stop organisé par les réseaux de communication numérique (Rézo Pouce) et de déploiement d'une borne de recharge pour véhicules hybrides et électriques (moyen de transport décarboné) ...»</p> <p>P.14 : « (...) renforcement du maillage de voies douces et de venelles pour encourager les déplacements à pied et à vélo, pour sécuriser les parcours des scolaires, (...) réseau de liaisons douces reliant les communes de l'intercommunalité et Orléans Métropole »</p>
<p>7. Modération de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers</p>	<p>P.7 : « Les espaces de culture constituent des sols à forte valeur agronomique. Ils sont préservés à travers la limitation de la consommation foncière et par un développement communal organisé dans une logique de moindre impact sur l'artificialisation des sols »</p> <p>P.12 : « Ce besoin foncier à vocation résidentielle constitue une réduction de 100 % de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers liée à l'habitat par rapport aux 10 dernières années ».</p> <p>P.12 : « une efficacité foncière en privilégiant la mobilisation du foncier ceinturé par l'urbanisation, proche de l'école communale, desservie et équipée par les réseaux d'eau, d'électricité et de communication numérique. »</p> <p>P.12 : « maîtrise de l'extension des espaces urbanisés en utilisant, en priorité, les potentiels de densification dans l'enveloppe urbaine existante et en encourageant les opérations de renouvellement urbain dans le village centre »</p>	<p>10. Réseaux d'énergie</p>	<p>P.8 « L'architecture contemporaine, les matériaux novateurs, les modes constructifs durables et innovants, le développement des énergies renouvelables et de récupération (ENR&R) sont rendus possibles et ce, dans le respect de la lisibilité des qualités architecturales anciennes et du paysage d'inscription de la commune. »</p> <p>P.10 : « Le projet vise à optimiser les réseaux de distribution d'énergie existants par un urbanisme regroupée autour du noyau villageois constitué et des réseaux existants »</p>

Thématiques	Pages
<p>9. Développement des communications numériques</p>	<p>P.12 : «... en continuité des enveloppes urbaines existantes desservies et équipées par les réseaux d'eau, d'électricité et de communication numérique. »</p> <p>P.13 : « La desserte numérique de la commune contribue à répondre aux besoins quotidiens des habitants, des usagers des services et des équipements publics locaux et des acteurs économiques ».</p> <p>P.14 : « la mise en place d'un point d'auto-stop organisé par les réseaux de communication numérique (Rézo Pouce) »</p>
<p>10. Equipement commercial</p>	<p>P.12 : « le projet de village confirme la fonction de pôle de proximité de Rebréchien en organisant son développement qui bénéficie aux habitants et aux usagers de la commune et en proposant des services de base, des commerces et des services du quotidien »</p> <p>P.13 : « La centralité fonctionnelle, commerciale et économique de la commune, recentrée dans le bourg centre de Rebréchien, apparaît comme le lieu privilégié de l'animation de la vie communale (...) »</p>
<p>11. Développement économique et des loisirs</p>	<p>P.7 : « les fonctions (...) sociales et récréatives (promenade, loisirs, détente...) de la forêt d'Orléans sont confortées et développées. »</p> <p>P.8 : « Les reconversions des bâtis anciens sont recherchées pour répondre aux besoins de l'habitat et de l'activité (nouveaux logements, accueil d'activités et de services, installation de commerces en rez-de-chaussée...). »</p> <p>P.13 : « L'ambition du projet est de conforter la qualité du cadre de vie du village à travers le maintien et le développement d'activités permettant d'assurer une dynamisation de la vie locale. »</p> <p>P.13 : « Le projet de village soutient ainsi la valorisation des capacités foncières et bâties existantes par l'installation, dans le tissu bâti en place, d'activités de services, de commerces et d'artisanat compatibles avec la fonction résidentielle. »</p> <p>P.13 : « Le projet économique de Rebréchien confirme l'attractivité et la fonctionnalité de la zone artisanale dans la dynamique économique locale et de l'intercommunalité (...) »</p> <p>P.14 : « réseau de liaisons douces et de loisirs reliant les communes de l'intercommunalité et Orléans Métropole. »</p>